



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/42/460
9 septembre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-deuxième session
Point 76 de l'ordre du jour provisoire*

RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE D'ENQUETER SUR LES PRATIQUES
ISRAELIENNES AFFECTANT LES DROITS DE L'HOMME DE LA POPULATION
DES TERRITOIRES OCCUPES

Rapport du Secrétaire général

1. A sa quarante et unième session, l'Assemblée générale a adopté les résolutions 41/63 A à G, en date du 3 décembre 1986, relatives au rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés (A/41/680). Au paragraphe 20 de la résolution 41/63 D, l'Assemblée a prié le Secrétaire général : a) de mettre à la disposition du Comité spécial tous les moyens nécessaires pour enquêter sur la politique et les pratiques israéliennes visées dans la présente résolution, y compris les moyens dont le Comité aura besoin pour se rendre dans les territoires occupés; b) de continuer à fournir le personnel supplémentaire qui pourra être nécessaire pour aider le Comité spécial à accomplir ses tâches; c) d'assurer la plus large diffusion possible aux rapports du Comité spécial et à ses activités et conclusions, par tous les moyens dont dispose le Département de l'information du Secrétariat, et, si nécessaire, de réimprimer les rapports du Comité spécial qui sont épuisés; d) de faire rapport à l'Assemblée générale, lors de sa quarante-deuxième session, sur l'accomplissement des tâches que lui confie le présent paragraphe.

2. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 19 de la résolution 41/63 D.

3. Le Secrétaire général a continué, comme les années précédentes, de mettre à la disposition du Comité spécial les moyens nécessaires à l'accomplissement de ses tâches. Comme il en a été prié au paragraphe 20, alinéa b), de la résolution 41/63 D de l'Assemblée générale, il a fourni au Comité spécial les services d'un fonctionnaire supplémentaire et de personnel temporaire pour l'aider dans ses travaux.

* A/42/150.

4. En application des alinéas c) et d) du paragraphe 20 de la résolution 41/63 D, le Département de l'information du Secrétariat a entrepris les activités suivantes en vue d'assurer la plus large diffusion possible aux rapports du Comité spécial :

a) Des communiqués de presse, en anglais et en français, ont été consacrés aux activités menées par le Comité spécial à Genève, à Amman, à Damas et au Caire. Les débats de la Commission des droits de l'homme sur le rapport du Comité ont également fait l'objet de communiqués de presse;

b) Il a été rendu compte des travaux du Comité spécial dans des émissions d'information radiodiffusées dans diverses langues - destinées à être retransmises sur ondes courtes et par les services nationaux de radiodiffusion - et dans des dépêches transmises par liaisons téléphoniques directes;

c) Dans le cadre de la Chronique des Nations Unies, un débat télévisé a été réalisé sur l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et l'aide qu'il fournit aux réfugiés palestiniens, et un deuxième programme sur les droits de l'homme a été consacré aux activités du Comité spécial;

d) Un film de 20 minutes en langue anglaise, intitulé "The Palestinians" est en cours de réalisation et devrait être distribué avant la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, en novembre 1987;

e) A l'occasion de la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, une exposition a été organisée dans le hall de l'Assemblée générale au cours de la dernière semaine de novembre. En outre, le Département de l'information a contribué au montage de l'exposition annuelle organisée par l'OLP et a filmé la cérémonie d'inauguration;

f) Dans le cadre de la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien (29 novembre), des informations concernant les questions traitées dans le rapport du Comité spécial ont été largement diffusées. Ainsi :

i) La brochure du Département de l'information intitulée Les travaux du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés a continué de faire l'objet d'une large distribution;

ii) Au Palais des Nations (Genève), le Service de l'information a présenté une exposition au cours de la première semaine de décembre et prévoit la projection de films concernant les travaux du Comité spécial réalisés par l'Organisation des Nations Unies. En outre, il a consacré des articles de presse et des reportages audio-visuels à la manifestation commémorative organisée, le 1er décembre 1986, par l'Office des Nations Unies à Genève;

g) Plusieurs centres d'information des Nations Unies ont consacré des articles à la question de Palestine dans leur bulletin et ont souvent mentionné expressément les travaux du Comité spécial;

h) Le Service de l'information à Genève a couvert les travaux du Comité spécial.